

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|--|
| Nom de l'exploitant Garderie Broadway Inc. | Numéro de permis 2009805 | Date d'inspection Le 02 juin 2021 | |
| Nom de l'établissement Halte scolaire élémentaire Mgr-Lang | | Numéro de téléphone (506) 473-4055 | |
| Adresse 1365 chemin Tobique Drummond NB E3Y 2P4 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|--|-----------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 44 L'exploitant d'un établissement agréé s'assure qu'une trousse de premiers soins qui contient ce que prévoit le Règlement du Nouveau-Brunswick 2004-130 pris en vertu de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail pour une trousse de premiers soins autre que la trousse personnelle de premiers soins (type P) et qu'un téléphone sont accessibles : a) sur son lieu d'exploitation; | 44(a) | 04 juin 2021 | |
| Commentaires : Plusieurs produits sont expirés, une nouvelle trousse sera achetée. | | | |

| |
|--|
| Commentaires généraux |
| <p>La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des exigences d'affichage et de l'aire de jeu extérieur.</p> <p>Le parc de l'école est utilisé. Les équipements de jeu commercial, qui sont plus de 3 pieds (ex: balançoires, glissade, structures d'escalade, etc.) n'ont pas suffisamment de surface protectrice tel que demandé par le CSA. Ils ne peuvent donc pas être utilisés par la halte, tant que la surface protectrice n'est pas de 30 cm.</p> <p>L'une des glissades de l'école est interdite par la halte, car on est en mesure d'apercevoir un bloc de ciment qui sort de la surface protectrice.</p> |

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 juin 2021

Date

original signé par

Jean-Denis Tardif

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 juin 2021

Date